

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 octobre 2018

Le dix-huit octobre deux mille dix-huit, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Stéphane BOURGEOIS, Davy PACQUES et Patrick DRON, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- NOUVELLE MAIRIE : CHOIX DES BUREAUX DE CONTROLE

M. SUZANNE du cabinet ROUECHE, maître d'œuvre du projet de nouvelle mairie, expose au conseil municipal son analyse des offres reçues des trois entreprises sollicitées pour les différents contrôles à mettre en place lors des futurs travaux.

Pour ce qui est de la mission de « contrôle technique », la société DEKRA (Amiens) propose l'offre la plus intéressante, pour un coût de 3 300 euros HT (meilleur rapport entre le taux horaires et le nombre d'heures d'intervention). Pour ce qui est de la mission de « sécurité », la société QUALICONSULT (Camon) propose les meilleurs services pour un coût de 2 310 euros HT (nombre de visites sur site, meilleure analyse des risques...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient donc ces deux entreprises « mieux-disantes », pour les missions concernées.

M. SUZANNE donne ensuite le calendrier prévisionnel de l'opération. Des appels d'offres vont être lancés pour deux lots distincts : « déconstruction » et « reconstruction ». Ainsi, la démolition du bâtiment donnant sur la rue Basse Boulogne pourrait intervenir d'ici la fin de l'année, et la reconstruction et les travaux sur l'autre bâtiment et les extérieurs s'enchaîneraient au printemps 2019.

II- DECISION MODIFICATIVE BP 2018 M14

A la demande de M. le Trésorier, un reliquat d'excédent doit être incorporé au budget communal M14, pour un montant de 3.02 euros (compte 002).

Mme le Maire explique de plus que le Conseil communautaire de la CABS a décidé dernièrement de faire payer aux communes, par nombre d'habitants, des crédits de travaux d'investissement dans les écoles. Pour Arrest, 3 500 euros doivent être inscrits à l'article 739211. Le compte « entretien de bâtiments » (615221) sera donc diminué de 3 496.98 euros.

III- TRAVAUX DE VOIRIE

Rue de Drancourt

Suite à la commission voirie, la CABS a établi un devis de travaux à réaliser rue de Drancourt entre le n°2A et le fossé béton existant (création d'un fil d'eau – 40 ml), ainsi que face au n°5 (reprise de chaussée sur partie enherbée et écoulement d'eau – 50 ml). Le coût de cette réfection financée par l'enveloppe voirie s'élève à 7 427.01 euros HT. Mme le Maire précise que ces travaux permettront d'améliorer en partie la chaussée et de limiter le danger, cette rue ne pouvant être refaite dans son ensemble dans un avenir proche. En effet, la priorité reste la traversée du village (en partenariat avec le Département pour ce qui est de la mise hors gel) et la réfection de la place. Le cabinet V3D a d'ailleurs été récemment choisi par la CABS pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux ; le projet pourra repartir d'où il en était.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix « pour » et 3 abstentions, retient le devis de travaux de la rue de Drancourt.

Couche de roulement

La CABS demande au conseil municipal de se prononcer sur la rue dont il souhaite effectuer la couche de roulement en 2019. Le conseil propose la rue de la Courte Cavée.

Rue de Bas

Le chemin abimé après la rue de Bas a été restauré par les employés communaux (trous rebouchés au grattage de route puis compactés). Le ruissellement des eaux de pluie sera prochainement limité en amont par la pose de bordures. Des barrières vont être posées définitivement en bas pour empêcher l'accès des véhicules. La rue sera signalée comme « impasse ».

Plateau surélevé rue à Cailloux

Mme le Maire explique que la CABS passe actuellement une convention avec l'Agence routière du Département avant de pouvoir implanter le plateau.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur bâtiments communaux

La porte de garage du logement de l'ancienne poste est posée. De l'humidité s'infiltrant par le pignon arrière du bâtiment, un devis sera demandé aux artisans locaux pour solutionner ce problème.

M. Daniel DEHESDIN est intervenu pour réparer une fuite sur le toit de ce logement. Un devis est attendu pour isoler le dessus des WC de l'école de la pluie. L'appentis de la salle des fêtes n'est pas terminé, les tôles sont en commande. Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 1 171.65 euros HT pour la restauration de la toiture de l'appentis de la nouvelle mairie.

L'isolation du pignon extérieur de la salle des fêtes est achevée ; une fois les bouteilles de gaz déplacées sur le côté de la salle, l'isolation du reste du pignon pourrait être envisagée. Une clôture a été posée en limite de propriété (terrain voisin à l'arrière de la salle des fêtes). L'isolation du dessous de scène ne pourra commencer qu'après accord de la commission de sécurité intercommunale qui est attendu depuis plusieurs mois. Un devis a été demandé à M. Olivier MONCHAUX pour réparation du plancher de la salle des fêtes, abimé à certains endroits.

La remise en peinture du poste EDF de la rue à Cailloux a commencé.

Communauté d'agglomération Baie de Somme

La CABS demande au conseil de se prononcer sur diverses propositions.

Le conseil municipal ne retient pas la proposition d'acquisition d'un défibrillateur. Le prix de 1 425 euros hors frais d'entretien et achat d'une armoire, est trop élevé. Mme le Maire précise de plus que les pompiers disposent d'un appareil, ainsi que la pharmacie.

Le conseil ne donne pas suite à la proposition de quatre balayages des rues par an, au prix de 44.44 euros HT le kilomètre, jugé peu intéressant.

180 caddies ont été déposés en mairie par la CABS. Le conseil municipal réfléchit à la façon de les distribuer à la population, ce nombre ne permettant pas d'en distribuer un par foyer. Après réflexion, ces caddies seront réservés aux foyers possédant au moins une personne de 62 ans et plus. Une date de retrait des caddies sera choisie et l'information sera insérée dans le prochain flyer d'informations communales. Les chariots restants seront offerts en priorité aux associations locales qui organisent des lotos.

Le conseil municipal rejette la demande de la CABS visant à ce que la commune s'occupe de la distribution du journal communautaire bimestriel.

Lotissement de La Sollette

A la demande des Impôts (service du cadastre), le conseil municipal confirme le nom de la rue desservant le lotissement comme suit : Rue de La Sollette.

Une demande de branchement du poste « éclairage public » a été faite par la commune auprès d'ENEDIS. Mme le Maire précise que huit parcelles sont désormais concernées par un permis de construire ou une vente en cours.

Le problème des agriculteurs cultivant trop près de la route, des trottoirs ou des chemins est également évoqué. Mme le Maire explique que ce souci a été soulevé en bureau d'AFR.

Relais Orange

Des parcelles du village avaient été retenues par Orange dans une étude d'implantation d'une antenne-relais ; elles ne font finalement pas l'affaire et de nouveaux terrains, situés plus dans le centre, doivent être trouvés. Mme le Maire a rendez-vous le 19 octobre avec un ingénieur pour étudier de nouvelles solutions.

Cross USEP

A la demande des enseignants et en accord avec la municipalité, la commune recevra le prochain cross USEP programmé le 30 mars 2019. Cette épreuve se déroulera aux abords du stade. Des parcelles pouvant servir au stationnement des véhicules doivent être trouvées. Le propriétaire d'un terrain proche a déjà répondu favorablement.

Stade

Mme le Maire explique que les footballeurs ont recarrelé les douches du stade et repeint les vestiaires, ainsi que les bancs et les mains-courantes. La commune s'occupera du pignon des vestiaires qui prend l'eau.

Le club demande s'il est possible d'améliorer l'éclairage actuel, les projecteurs n'étant pas satisfaisants. Mme le Maire a demandé des renseignements en vue d'obtenir une aide financière.

Le problème des haies n'ayant pas poussé est soulevé. Différentes questions se posent : le traitement des parcelles attenantes est-il en cause ? La période de plantation était-elle favorable ? Faut-il replanter de nouveaux pieds ? Quelle autre solution peut être envisagée ? Mme le Maire se propose de solliciter de nouveau l'aide de l'APEV.

Manifestations

Une réunion pour la préparation du Téléthon du 1^{er} décembre prochain aura lieu le 24 octobre.

Le spectacle de Noël de l'école sera assuré par la compagnie Amuséon le 3 décembre. La fête de Noël aura lieu avec les parents le 15.

L'opération Brioches du 6 octobre dernier a permis de reverser 446 euros à l'ADAPEI.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme le Maire rapporte l'interrogation de M. Stéphane BOURGEOIS quant au doublement des taux de taxes foncières de l'intercommunalité : quelles sont les actions qui justifient cette hausse ? Mme le Maire explique que cette augmentation découle simplement du fait que les taux de l'ex-Communauté de communes Baie de Somme Sud étaient les plus bas des trois structures ayant fusionné, et qu'un lissage vers le haut s'opère désormais au niveau de la CABS. Cet inconvénient majeur qui avait été signalé dès la fusion pénalise malheureusement les anciens membres de la CCBSS.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande si des festivités particulières auront lieu le 11 novembre à l'occasion du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Mme le Maire répond que le programme habituel sera reporté cette année, aucune disposition particulière n'ayant été communiquée aux communes pour le moment.

Mme FOUQUEMBERG fait part de remarques de plusieurs personnes quant à l'entretien des allées secondaires du cimetière. Elle s'interroge également sur la méthode de désherbage qui sera utilisée dès 2019. Mme le Maire explique qu'un désherbage à la flamme vient d'être testé, mais que le problème est bien réel ; une commission se réunira au cimetière prochainement. Il sera demandé à M. André LELONG s'il peut gérer le piégeage des taupes sur la partie en herbe.

Mme Corinne FORESTIER rapporte la remarque de Mme Adeline DELOUBRIERE concernant le prix qu'elle aurait dû recevoir lors de la cérémonie des maisons fleuries auquel elle n'a pu assister. Mme le Maire rappelle le règlement qui veut que seuls les lauréats présents ou excusés au préalable peuvent bénéficier d'un prix ; aucune invitation n'est envoyée, car la cérémonie est ouverte à toute la population.

